



AVIS DE CONCOURS 2026

Filière médico-sociale - Catégorie C (Femme – Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2026-25 du 11 février 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne
et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France,
Les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	NOMBRE DE POSTES OUVERTS		
		Aide médico- Psychologique	Assistant dentaire	TOTAL
<u>Concours sur titres avec épreuve ouvert aux candidats titulaires :</u> Pour la spécialité aide médico-psychologique : • Du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement de la vie en structure collective, • Ou du diplôme d'État d'aide médico-psychologique, • Ou du Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, • Ou Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale. Pour la spécialité assistant dentaire : • D'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Le concours d'auxiliaire de soins principal de 2e classe est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	À COMPTER DU LUNDI 5 OCTOBRE 2026 Dans les locaux du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint (77)	11	19	30

La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée du 14 avril au 20 mai 2026 inclus.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr**
ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 28 mai 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmis via l'espace sécurisé
ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi)
ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental
de gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**